

Gestion de projet

Qu'il s'agisse d'un projet de classe ou d'établissement, à court ou à long terme, il est primordial que celui-ci soit planifié en avance, afin d'atteindre les objectifs prévus, mais aussi d'anticiper les investissements (en temps et en argent) nécessaires.

Dans une perspective EDH (éducation aux droits humains), il est intéressant d'inclure les élèves dans toutes les étapes de la réalisation d'un projet, y compris dès la première phase, afin de promouvoir une réelle participation.

I. Évaluation et planification

a) Évaluation de la situation

Avant d'ébaucher un projet, il est important de faire le point sur la situation, de la radiographier. On réalise alors une analyse de l'état de la situation au niveau des réflexions sur les droits humains et de la mise en place de mesures au niveau de l'établissement. Avec les élèves, on évalue aussi les besoins (problèmes actuels en lien avec les droits humains, connaissances à acquérir, compétences à exercer, attitudes à favoriser, etc.).

b) Planification

La planification est l'étape qui permet de fixer les objectifs et de réfléchir au moyen de les atteindre. Les objectifs (primaires et secondaires) sont les buts ultimes du projet, avec une visée à long terme. Ils sont précis et mesurables dans le temps, comme les résultats. Ceux-ci, intermédiaires, permettent d'atteindre les objectifs. Ils sont un état de fait, produits par des activités mises en place. C'est dans cette phase, aussi, qu'il convient de définir des indicateurs. Ceux-ci ont pour but de mesurer comment on est arrivé aux résultats. Il faut aussi déjà réfléchir à leur évaluation et au matériel de récolte des données (PV, devoirs, photos, projets, etc.). C'est dans la phase préparatoire que l'organisation du projet doit être établie et les différents rôles répartis entre tous les intervenant-e-s, y compris ceux qui seraient extérieurs à l'école. De même, pour la réalisation de tout projet, qu'il soit de classe ou d'établissement, il est primordial de veiller à garantir un lien avec la direction (transfert d'informations, soutien, etc.), de manière à renforcer les impacts à long terme des projets en EDH.

c) Questions-guides

1. Evaluation de la situation

Quelle est la situation actuelle (par exemple par le biais d'une analyse SWOT) ? Qu'est-ce qui a fonctionné (ou pas) dans le passé ? Quelle est la dynamique de l'école ?

Pourquoi faire un projet en lien avec les droits humains ? Quels sont les besoins dans la classe, l'établissement ?

Comment impliquer les élèves depuis le début ? Quels sont leurs besoins ?

Quel type de projet (taille, durée, etc.) avec quels moyens (temps, argent) ?

Qui impliquer ? Comment fonctionner ? Quel soutien de la hiérarchie ?

Quels sont les partenaires (internes et externes) potentiels ?

De quels besoins particuliers (élèves) tenir compte ?



Quels sont les risques et les opportunités potentiels ?

2. Planification

Quels thèmes choisir ? Existe-t-il du matériel pour le traiter ? Quels supports pédagogiques ?
Quels liens établir avec le PER (domaines disciplinaires, FG et/ou capacités transversales) ? Quel lien avec les droits humains et/ou les droits de l'enfant, les compétences EDD ?

3. Objectifs

Quels objectifs (pédagogiques, éducatifs) à court, moyen et long terme ?
Est-ce que les objectifs fixés répondent aux besoins des élèves ? à leurs préoccupations ?
Quels objectifs peuvent être atteints par l'ensemble des élèves ? Faut-il définir des objectifs individuels ?
Quels apprentissages favoriser, quelles compétences exercer ?
Comment mesurer la réussite du projet ? Avec quels indicateurs ? Comment seront récoltées les informations nécessaires ?

4. Activités

Comment atteindre les objectifs ?
Quelles activités mettre en place ?
Par quelle méthode exercer quelles compétences, aborder tel thème ? Quels outils ?
Avec quel matériel ?

5. Organisation

Combien d'heures pour la coordination ? Combien de collègues impliqués ? Sous-groupes thématiques ? A quel rythme se réunir ?
Quand présenter le projet et à qui ?
Comment, à quel rythme et qui fait le lien avec les parents, la commune, les intervenant-e-s externes ?
Comment garantir le suivi tout au long du projet ?
Combien de temps (heures de cours par semaine) pour la réalisation des objectifs ?
Comment favoriser les échanges ? Comment partager les informations (PV, courriers électroniques, etc.) ?
Comment répartir les tâches et diluer les responsabilités ?
Budget : Coût ? Où trouver l'argent nécessaire ?
Mettre en place un calendrier précis avec les échéances.
Si acteurs extérieurs à l'école, à quel moment les contacter ? Comment faire en sorte que le partenariat se poursuive sur toute la durée ?

II. Mise en œuvre

Une fois la planification effectuée et le budget bouclé, les activités peuvent se mettre en place. Un suivi régulier permet de remédier à des situations problématiques. En effet, même si le projet a été planifié à l'avance, il peut arriver que certains éléments doivent être réajustés.

D'autre part, tout au long de la mise en œuvre, surtout sur des projets se déroulant sur une année entière, il faut veiller à garder la motivation de tous et toutes intacte. La coordination du projet joue alors un rôle primordial. Plus les responsabilités sont partagées entre les organisateurs, les élèves, les membres de la communauté scolaire et extra-scolaire, plus la motivation peut être garantie à moyen et long terme. Et cela permet d'éviter une surcharge de travail.

III. Suivi

Le suivi peut notamment être assuré par l'organisation de séances régulières avec le groupe de travail chargé du projet. En fonction de la taille du projet, celles-ci seront hebdomadaires, bi-hebdomadaires ou mensuelles. Bien organisées et avec un tableau permettant de vérifier les résultats atteints, elles peuvent

être courtes. A cette occasion, on vérifie non seulement la bonne tenue des activités, mais aussi la réalisation des objectifs. On procède à tous changements nécessaires pour la bonne marche du projet.

IV. Evaluation

Ce n'est pas la réalisation des activités qui garantit le succès d'un projet, mais l'acquisition des apprentissages et des compétences ainsi que l'atteinte des résultats. On part de la situation de base (suite à l'évaluation de celle-ci) et, grâce à des indicateurs établis, on peut mesurer la réussite de notre projet, en fonction des objectifs fixés (connaissances, apprentissages ou impacts sur l'école ou la communauté).

A ce stade, on vérifie aussi les effets à moyen et longs termes, ainsi que ceux qui n'étaient pas attendus. C'est aussi l'étape où un autre projet peut se dessiner (répondant à de nouveaux besoins évalués).

Questions-guide

Comment et pourquoi évaluer les élèves ?

Qui évalue ? Autoévaluation ou évaluation extérieure ?

Quelles compétences évaluer ? Quelles connaissances ? Pourquoi ?

A quel moment évaluer (idéalement avant, pendant et après) ?

Comment enregistrer, analyser, prendre note des progrès, des apprentissages, des travaux ? A quelle fréquence ?

Les élèves sont-ils-elles conscient-e-s des progrès réalisés ?

V. Pour aller plus loin

Explications pour la mise en place d'un plan d'action dans Repères, Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits humains avec les jeunes, Conseil de l'Europe.

« Evaluation des élèves, des enseignants et des écoles » module 5 de la Partie 2 de Eduquer à la démocratie, Rolf Gollob, Peter Krapf, Wiltrud Weidinger Conseil de l'Europe, ECD/EDH 1 (2012).

Concernant la participation des élèves, le chapitre participation de Repères juniors, Nancy Flowers, Maria Emilia Brederode-Santos, Nathalie Guiter et al., Conseil de l'Europe, 2008). Dans le même ouvrage, des exemples d'activités d'évaluation à faire avec les élèves.